

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 53.600.000 dinars
Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie
MF : 1174821/B/N/M/000 – RC : B 01199462010

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h, à l'Hôtel Paris, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
3. Augmentation du nombre des administrateurs de la société à 12 membres ;
4. Modification corrélative de l'article 16 des statuts ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

P/Le Conseil d'administration

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 53.600.000 dinars
Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie
MF : 1174821/B/N/M/000 – RC : B 01199462010

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h 30 mn, à l'Hôtel PARIS, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
12. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes MAZARS ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

P/Le Conseil d'administration